

Image not found or type unknown



Loyer pour le droit a l'occupation

Par **gaussuin**, le **08/12/2009** à **16:34**

Bonjour,venant de me séparé de mon ex-concubine(nous étions pacsé) depuis aout,elle occupe aujourd'hui notre appartement que nous avons acheté ensemble 50/50,pour des raisons de confort psychologique,j'ai quitté les lieux depuis septembre,d'après le code civil j'ai le droit de lui réclamer un loyer d'occupation,comment puis je faire pour récupérer cette argentncordialement